

REPUBLIC DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

REGION DE L'ADAMAOUA

DEPARTEMENT DE LA VINA

— COMMUNE DE MARTAP

SECRETARIAT GENERAL

SERVICE TECHNIQUE



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

ADAMAWA REGION

VINA DIVISION

MARTAP COUNCIL

GENERAL SECRETARY OFFICE

TECHNICAL SERVICE

**AVIS DE DEMANDE DE COTATIONS N°~~06~~ DC/C-MTP/SG/ST/CIPM/2025
DU ~~4 MAI 2025~~ RELATIVE A LA REALISATION DES TRAVAUX
SUIVANTS, REPARTIS EN DEUX LOTS :**

- LOT 1: CONSTRUCTION DE L'ESPACE VERT AU CENTRE DE SANTE INTEGRE DE MARTAP ;
- LOT 2: CONSTRUCTION D'UN PARC D'ATTRACTION ET DES LOISIRS A L'AUBERGE MUNICIPALE DE MARTAP, DANS LA COMMUNE DE MARTAP, DEPARTEMENT DE LA VINA, REGION DE L'ADAMAOUA (EN PROCEDURE D'URGENCE)

Article 1^{er}: Objet de la Consultation

Le Maire de la Commune de Martap, Autorité Contractante, lance pour le compte de la Commune de Martap, une Demande de Cotations pour la sélection d'une entreprise en vue de la construction de l'espace vert au Centre de Santé Intégré (CSI) de Martap (Lot 1) et la construction d'un parc d'attraction et des loisirs à l'auberge municipale de Martap (Lot 2), dans la commune de Martap en procédure d'urgence.

2. Consistance des prestations

Les prestations du présent marché comprennent:

- Travaux préparatoires ;
- Aménagement des allés piétonnés ;
- Fournitures et pose des pavés et bordures;
- Fourniture et pose des bancs publics ;
- Fourniture et pose des plants ;
- Fourniture et pose des lampes solaires ;
- Suivi exécution

3. Délais de livraison

Le délai maximum prévu par le Maître d'ouvrage pour la réalisation de ces prestations, objet de la présente Demande de Cotations, est de quatre-vingt-dix (90) jours.

4. Allotissement

Les prestations objets du présent appel d'offres sont constituées de deux lots présentés dans le tableau ci-après :



N° Lot	Objet	Lieu d'exécution
Lot 1	construction de l'espace vert au CSI de Martap	CSI de Martap
Lot 2	construction d'un parc d'attraction et des loisirs à l'auberge municipale de Martap	auberge municipale de Martap

Il convient de préciser que les entreprises sont libres de soumissionner pour un seul lot ou pour les deux. Elles peuvent être également attributaires d'un ou de plusieurs lots.

5. Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables, pour chaque lot, est de :

N° Lot	Montant en Francs CFA
Lot 1	10 000 000 (dix millions)
Lot 2	15 000 000 (quinze millions)

6. Participation et origine

La participation au présent appel d'offres est ouverte à toute entreprise ou société spécialisée dans la réalisation des travaux énergétiques ou toute entreprise faisant dans les Travaux Publics de droit camerounais justifiant des capacités techniques et financières pour la réalisation des travaux, objet du présent Appel d'Offres.

7. Financement

Les prestations objets de la présente demande de cotation seront financées par le budget d'investissement public (MINEPDED et MINTOUL) de l'exercice 2025.

8. Consultation du Dossier de Consultation

Le dossier peut être consulté aux heures ouvrables au cabinet du Maire de la Commune de Martap, au Secrétariat Général et au Service Technique dès publication du présent Avis.

9. Acquisition du Dossier de Consultation

Le dossier de consultation peut être retiré au cabinet du Mair, au service Technique ou auprès du Secrétaire Général de cette municipalité à Martap, contre présentation d'une quittance de versement à la recette municipale de Martap, de la somme de 20 000 (vingt mille) francs CFA pour le Lot 1 et 25 000 (vingt-cinq mille) F CFA pour le Lot 2.

10. Remise des offres

Les offres rédigées en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont (01) un original et six (06) copies marquées comme telles, devront être déposées contre récépissé au service Technique de la Commune de Martap, au plus tard le ~~17 JUIN 2025~~ à heures locales. Elles devront porter la mention :

AVIS DE DEMANDE DE COTATIONS N°~~06~~ DC/C-MTP/SG/ST/CIPM/2025 DU ~~22 MAI 2025~~ RELATIVE A LA REALISATION DES TRAVAUX SUIVANTS, REPARTIS EN DEUX LOTS :

- LOT 1 : CONSTRUCTION DE L'ESPACE VERT AU CENTRE DE SANTE INTEGRE DE MARTAP ;
- LOT 2 : CONSTRUCTION D'UN PARC D'ATTRACTION ET DES LOISIRS A L'AUBERGE MUNICIPALE DE MARTAP, DANS LA COMMUNE DE MARTAP, DEPARTEMENT DE LA VINA, REGION DE L'ADAMAOUA (EN PROCEDURE D'URGENCE) «A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT»

11. Cautionnement provisoire

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission par lot, établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère des finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO. Les montants desdites cautions valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres, sont fixé ainsi qu'il suit :

N° Lot	Montant de la caution de soumission en Francs CFA
Lot 1	200 000 (deux cents mille)
Lot 2	300 000 (trois cents mille)

12. Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fera en un seul temps. L'ouverture des pièces administratives et des offres techniques et/ou financières aura lieu le ~~17 JUN 2023~~ à ~~10~~ heures par la Commission Interne de Passation des Marchés-Publics placée auprès de la Commune de Martap, dans la salle des actes de cette municipalité. Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dument mandatée.

14. Critères d'évaluation

Critères éliminatoires

Les critères éliminatoires porteront essentiellement sur :

- l'absence d'une caution de soumission timbrée au tarif en vigueur établie par une banque de premier rang ou une compagnie d'assurance agréée par le Ministère chargé des Finances et dont la liste figure dans la pièce n° 12 du DAO, d'un montant de : **deux cents mille (200 000) FCFA** pour le lot 1 et **trois cents mille (300 000) F CFA** pour le lot 2 conformément à l'arrêté en vigueur et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date limite de la validité des offres conformément au modèle en annexe . Cette caution de soumission devra être revêtue de la mention manuscrite de l'établissement agréé l'ayant délivrée .elle doit être accompagnée du récépissé de consignation délivré par la Caisse de Dépôt et Consignation(CDEC) ou dépôt d'un chèque certifié à l'ordre de la CDEC pour le compte du Maire de la Commune de Martap;
- La fausse déclaration ou une pièce falsifiée ;
- L'absence d'un prix unitaire quantifié dans l'offre financière ;
- La non-conformité d'une pièce ou de son absence au-delà d'un moratoire de 48 heures

15. Attribution du marché

L'Autorité Contractante attribuera le Marché au Soumissionnaire dont l'offre sera reconnue conforme pour l'essentiel de la DC et qui dispose des capacités techniques et financières requises pour exécuter le Marché de façon satisfaisante et dont l'offre a été évaluée la moins-distante en incluant le cas échéant les rabais proposés.

16. Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

17. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables dans les Services de la Commune de Martap, téléphone : 6973620 91/ 674 55 99 86/ 694 99 36 00/677 51 91 17 ou encore le 699 86 72 30.

Martap, le

22 MAI 2020

LE MAIRE
(AUTORITE CONTRACTANTE)

AMPLIATIONS

- ARMPYAD-NDERE ;
- DD/MAP ;
- PRESIDENT CIPM ;
- AFFICHAGE ;
- CHRONO



Iya Soutoumanou
Magistrat Municipal

Paix-Travail-Patrie

REGION DE L'ADAMAOUA

DEPARTEMENT DE LA VINA

COMMUNE DE MARTAP

SECRETARIAT GENERAL



Peace-Work-Fatherland

ADAMAWA REGION

VINA DIVISION

MARTAP COUNCIL

SECRETARY OFFICE

OPINION OF DEMAND OF QUOTATION N° ADC/C-MTP/SG/ST/CIPM/2025 OF
.....22. MAI. 2025 RELATIVE TO THE FOLLOWING WORKS DIVIDED IN TWO (02) SHARES:

- SHARE 1: CONSTRUCTION OF PLANNING OF A PARKLAND IN HOSPITAL OF MARTAP;
- SHARE 2: CONSTRUCTION OF ATTRACTION'S PARK AND LEISURE IN MARTAP COUNCIL HOTEL; VINA DIVISON AND ADAMAWA REGION.

Article 1st: Object of the Consultation

The Mayor of the Township of Martap, Contracting Authority, spear for the account of the Township of Martap; a Demand of Quotations for the selection of an enterprise in view of the works of planning of a parkland and attraction's park and leisure in Martap council Hotel, in the township of Martap.

2. Consistence of the benefits

The benefits of the present market understand:

- Preliminary activities;
- Supply and laying of paving stones;
- Supply and installation of public benches;
- Supply and installation of seedlings;
- Execution follow-up

3. Delivery times

The delay of execution of the benefits is fixed to ninety (90) days.

4. Allotissement

The supplies objects of the present call of offers are constituted in two shares.

5. Estimable cost

. Estimable cost

The estimable cost of the operation at the end of the previous studies is of 10 000 000 (ten millions) F CFA for share 1 and 15 000 000 (fifteen million) F CFA for share 2.

6. Involvement and origin

The involvement to the present Call of offers is open to the enterprises of Cameroonian right installed on the national territory.

7. Financing

The benefits objects of the present demand of quotation will be financed by the budget of public investment (MINEPDED and MINTOUL) of the exercise 2025.

8. Consultation of the Consultation File

The file can be consulted at the tractable hours in the cabinet of the Mayor of the Township of Martap, to the General Secretariat and to the Technical Service since publication of the present Opinion.

9. Acquirement of the Consultation File

The file of consultation can be withdrawn to the Technical service or by the SG of this township in Martap, against presentation of a receipt of remittance to the municipal recipe of Martap of the sum worth 20 000 (twenty thousand) CFA francs for share 1 and 25 000 (fifty five thousand) F CFA for share 2.

10. Discount of the offers

The offers written in French or in English in seven (07) copies of which (01) an original and six (06) copies marked like such, should be deposited against receipt to the Technical service of the Town hall of Martap, at the latest on ~~11.7.JUN.2025~~ to ~~5.00~~ o'clock pm. They should carry the mention:

**"OPINION OF DEMAND OF QUOTATION N°~~56~~DC/C-MTP/SG/ST/CIPM/2025 OF
.....~~22.MAI.2025~~ RELATIVE TO THE FOLLOWING WORKS DIVIDED IN TWO (02) SHARES:
- SHARE 1: CONSTRUCTION OF PLANNING OF A PARKLAND IN HOSPITAL OF
MARTAP;
- SHARE 2: CONSTRUCTION OF ATTRACTION'S PARK AND LEISURE IN MARTAP
COUNCIL HOTEL; VINA DIVISON AND ADAMAWA REGION "TO BE OPENED ONLY DURING
THE TENDERS BOARD REVIEW SESSION"**

11. Temporary security bond

Every tenderer must join to his administrative pieces, a guaranty of submissiveness established by a first-class bank accepted by the Ministry loaded of the finances of an amount worth 200 000 (two hundred thousand) francs valid CFA during ninety (90) days beyond the date of validity of the offers for share 1 and 300 000 (three hundred thousand) F CFA for share 2.

12. Opening of the folds

The opening of the folds will make itself in only one time. The opening of the administrative pieces and the technical and/or financial offers will take place on ~~11.7.JUN.2025~~ at ~~10.00~~ o'clock pm by the the Internal Tenders Board of Martap Council in the conference hall. Only the tenderers can attend this session of opening or can make represent itself/themselves of it by a person of their choice duly mandated.

13. Criterias of assessment

Eliminatory criterias

The eliminatory criterias will essentially carry on:

- The absence of the submissiveness guaranty;
- The false declaration or a piece falsified;
- The absence of an unit price quantified in the financial offer;
- The nonconformity of a piece or his/her/its absence beyond a moratorium of 48 hours

14. Assignment of the market

The Contracting authority will assign the Market to the Tenderer whose offer will be recognized compliant for the essential of the DC and that arranges requisite technical and financial capacities to execute the Market in a satisfactory way and whose offer has been valued the less-distant while including the proposed discounts if the case arises.

15. Lasted of validity of the offers

The tenderers remain committed by their offers during ninety (90) days from the date limits fixed for the discount of the offers.

16. Complementary information

The complementary information can be gotten at the tractable hours in the Services of the Township of Martap, telephone: 6973620 91 / 674 55 99 86 / 694 99 36 00/677 51 91 17ou again the 699 86 72 30.

Martap, the 22 MAI 2025

THE MAYOR (CONTRACTING AUTHORITY)



Iya Souloymou
Magistrat Municipal